

## **L'islamisme au Maroc: Réalités actuelles et perspectives**

*Abdallah Saaf*

Les islamistes ont pris l'habitude de comprendre l'intérêt que leur porte l'occident comme relevant de démarches avant tout préoccupées d'identifier un ennemi. La recherche d'un ennemi s'imposait d'autant plus qu'après les mutations ayant marqué la phase actuelle du système international, du point de vue des pays occidentaux, l'islamisme ne s'exprime pas seulement en termes de risques extérieurs, mais en termes de risques politiques internes. Nul doute pour les islamistes que l'occident a trouvé en eux la configuration de l'ennemi recherché.

Il est peu probable que ce rapport occidental aux islamistes, tel que le perçoivent ces derniers, ne comporte qu'une charge idéologique en des termes proches de ceux qui situaient le communisme. Il revêt également une forte teneur religieuse, culturelle, voire civilisationnelle.

Le trait marquant d'un grand nombre de différentes perceptions de l'islamisme, occidentales ou autres, est qu'elles dégagent une bien curieuse focalisation sur des acteurs politiques islamistes sur la base de l'hypothèse qu'ils constituent le foyer central potentiel des mutations politiques et sociales à venir. Cette focalisation peut s'avérer justifiée dans la région de manière générale, en raison de l'actualité courante. Elle apparaît cependant trop généralisante, trop extérieure, trop dis-

tante au regard de la situation marocaine, prenant peu en considération les données qui lui sont propres.

Tenter de délimiter le profil et la démarche de l'acteur islamiste marocain pourrait permettre de procéder à l'évaluation de son rôle potentiel.

### *Configuration de l'islamisme marocain*

La situation actuelle des islamistes ressemble peu à celle qu'ils vécurent au cours des années 70 ou des années 80. Les acteurs islamistes — militants, cadres, organisations et supports divers — ont changé, tant du point de vue de leur nombre, de leur formation, de leurs orientations, que des trajectoires qu'ils affirment aujourd'hui.

### *Trajectoires islamistes au Maroc*

Lorsque l'on tente d'esquisser une idée d'ensemble sur les organisations, associations, acteurs islamistes de toute nature, on est renvoyé aux premiers pas du mouvement islamiste marocain. La *Jama'at at tabligh wa ad-dawa* appelle tout d'abord l'attention. Cette association, l'une des premières, d'origine pakistanaise, implantée au Maroc au début des années 70, paraît davantage tournée vers des préoccupations de moralisation. L'ambiance n'y est pas proprement politique, mais elle jouera un rôle de premier plan dans l'introduction des futurs militants dans l'ambiance idéologique et intellectuelle de l'islamisme.<sup>1</sup>

Le véritable tournant est en réalité constitué par le Mouvement de la jeunesse islamique, fondé en 1970 à Casablanca, Rabat et Tanger sous l'impulsion d'Abdelkrim Moutîi et Kemal Ibrahim. Le succès de cette association fut évident dans les lycées et les milieux d'étudiants.<sup>2</sup> La mort d'Omar Benjelloun, imputée à certains groupuscules oeuvrant en son sein, la fit sortir de l'anonymat en 1975.<sup>3</sup>

Lorsque le pouvoir accentua sa répression sur les milieux islamistes marocains en 1984, les réactions de leurs militants furent variées: alors

que certains renoncèrent à militer, d'autres trouvèrent refuge à l'étranger, notamment en Belgique<sup>4</sup>; d'autres éléments fondèrent, semble-t-il, avec le consentement implicite des autorités la *Jama'a islamique*, où s'imposaient déjà quelques figures telles Abdelilah Benkirane, un ancien des Jeunesses istiqlaliennes puis membre du Mouvement de la jeunesse islamique jusqu'à sa rupture avec Montî en 1982. Notons au cours de cette phase la constitution de l'AJI — Commission révolutionnaire, proche du futur mouvement Justice et bienfaisance, un cadre de réflexion islamique principalement, mais non exclusivement, consacrée au travail théorique, s'efforçant d'adapter l'islam à la vie moderne.

Ces diverses orientations s'affirmèrent dans un contexte de débat, de divergences d'appréciation, de contradictions et de conflits entre les divers courants, et notamment dans l'opposition, traditionnelle dans la vie des organisations politiques contraintes à la clandestinité, entre les militants de l'intérieur et ceux de l'extérieur.

Aujourd'hui cette période paraît avoir été, avec la distance du temps, une période de transition. Deux positionnements principaux s'y sont affirmés:

- d'une part ceux qui entreprirent une démarche de fondation, de maturation à long terme, d'une longue recherche de la voie appropriée<sup>5</sup>;
- d'autre part ceux qui avaient d'ores et déjà les idées bien arrêtées sur la ligne radicale à suivre<sup>6</sup>.

L'année 1985 marque l'apogée de cette période transitoire, d'effervescence islamiste et de réaction du pouvoir: arrestation de 800 militants présumés suite à la manifestation non autorisée en 1982, procès des 71 islamistes de Casablanca, condamnation à mort de 13 inculpés en août 1985, condamnation à mort à Casablanca par la Cour d'Appel de 14 militants islamistes, en octobre 1985, procès de Marrakech des islamistes.

Au début des années 80, une trentaine d'associations s'activaient dans le champ politico-culturel marocain, depuis les filiales locales des

grandes organisations islamiques couvrant l'ensemble du monde arabo-islamique (tel le Parti de libération islamique) jusqu'aux petites associations conversionnistes plus ou moins politisées<sup>7</sup>.

A partir de 1985, le mouvement se polarise autour de deux mouvements principaux: l'association Justice et bienfaisance d'une part, et le Mouvement réforme et renouveau d'autre part. La première est considérée comme étant apparemment plus radicale, et la seconde généralement appréciée comme plus modérée et cherchant à intégrer le champ politique légal.<sup>8</sup>

### *Orientations islamistes actuelles*

Dans l'ambiance générale d'attentisme et de blocage qui caractérisait la vie politique marocaine de l'époque et dans un contexte d'islamisation rampante à l'échelle régionale, le processus de développement du mouvement islamiste donna souvent aux observateurs l'impression d'être irréversible.

Le pouvoir manifestait face au phénomène tantôt une attitude de tolérance, mêlée à une répression dont le degré est adapté aux circonstances et à l'appréciation du degré de gravité de la menace. La prudence, jusqu'à l'hésitation était de règle dans plusieurs situations. Des dispositions de caractère stratégique (discours, législation, réglementation, sens des politiques publiques de manière générale) se combinaient à la volonté de parer au plus pressé.

L'option pour un traitement différencié des organisations est également remarquable. Ainsi semble-t-il en être envers Justice et Bienfaisance que le pouvoir a refusé de légaliser, en interdisant ses publications et en assignant son maître à penser Abdeslam Yassine à la résidence surveillée, mais en reconnaissant toutefois une liberté d'action significative pour ses militants.

Les zones sociales où le mouvement islamiste recrute pourraient être à titre principal les milieux lycéens, étudiants, enseignants, mais aussi les milieux des classes moyennes (fonctionnaires, cadres, salariés, sans

emploi, commerçants, professions libérales, artisans, marginaux urbains)<sup>9</sup>. La paysannerie a été atteinte par des campagnes de recrutement islamistes à la faveur des difficultés économiques et sociales ayant affecté le monde rural au cours des dernières années. Le corps de recrutement et de formation paraît des plus hétérogènes: on y retrouve aussi bien des urbains que des ruraux, des profils modernes et des profils traditionnels...

Rien ne démarque *a priori* les islamistes des autres acteurs du point de vue du fond de leurs attitudes concernant les grands problèmes de politique intérieure: aujourd'hui, ils rivalisent avec les partis issus du mouvement national pour affirmer le bien-fondé de la politique de récupération du Sahara. La différence réside dans l'argumentation invoquée: l'unité au nom de l'islam. De même concernant les questions politiques, institutionnelles, économiques et sociales, la position des islamistes paraît peu originale et se distingue à peine de la vision des autres acteurs par son insistance sur l'exigence morale et l'appareil référentiel islamique auquel elle renvoie.<sup>10</sup>

L'interrogation essentielle réside dans l'attitude de ces organisations face au champ politique légal. Les principales organisations paraissent soucieuses d'emprunter une double démarche, rappelant le comportement de la gauche à la fin des années 50 et au cours des années 60 et 70: à la fois de la voie légale et de l'action subversive.

Le Mouvement pour la réforme et le renouveau est allé quant à lui le plus loin dans sa recherche de la légalité: depuis août 1990, il a reconnu la légitimité monarchique, le caractère religieux de la monarchie marocaine et l'obligation d'allégeance. Ces preuves de bonnes intentions n'ont pas été jugées jusqu'à aujourd'hui comme suffisantes pour permettre sa légalisation.

### *Evaluation de l'islamisme marocain réel*

La question essentielle que pose l'islamisme politique dans le Maroc d'aujourd'hui se rapporte à son importance par rapport aux autres acteurs et phénomènes politiques. Le fait de vague envahissante a paru

incontestable à divers moments pour différentes raisons: la montée du fondamentalisme dans nombre de pays arabo-musulmans, l'échec des expériences progressistes ou de gauche, les limites d'encadrement des principaux politiques, les difficultés socio-économiques, le "relâchement" des moeurs... Mais le phénomène, si substantiel qu'il soit, s'inscrit-il dans le centre du champ politique ou bien dans ses marges? Quels mécanismes commandent son évolution? Est-il réellement en expansion? Son développement est-il irrésistible?

Des problèmes concernant les angles d'étude et de recherche, l'observation et l'analyse, la mesure quantitative et qualitative et l'appréciation rendent difficile l'évaluation du phénomène islamiste et l'exploration de sa perspective. Cependant, les données relatives aux limites du phénomène paraissent imposantes.

#### *Ambiguïtés de l'approche islamiste*

Des évaluations contradictoires sur la portée de l'islamisme ont été avancées: la première mettant en relief les grandes capacités de développement, la seconde insistant davantage sur les limites du phénomène islamiste au Maroc.

De grandes difficultés empêchent de s'appuyer sur les données quantitatives (appartenance d'individus ou d'organisations; représentation au sein des organisations de masse; relevé des influences à travers des élections ou par le décompte des lectorats de la presse; affluence aux activités culturelles ou autres organisées par les islamistes; capacités et modalités de mobilisation...) afin d'effectuer une évaluation. De telles données ne peuvent être que rapportées au caractère limité de l'ensemble du champ politique marocain, de la nature particulière des acteurs qui s'y agitent, et du faible impact de ce qui s'y passe sur l'ensemble du système social.

L'agitation islamiste n'apparaît substantielle qu'au regard de l'inertie caractéristique de l'ensemble du champ politique marocain, plus que par ses avancées ou conquêtes propres. De ce point de vue

global, tout incline à relativiser la portée du phénomène islamiste au Maroc, d'autant plus que l'inactivisme des autres acteurs relève plus de l'ordre du tactique et des appréciations faites de la conjoncture, que des orientations stratégiques.

Le Maroc, a-t-on dit, ne saurait échapper à la vague d'islamisme politique qui embrase l'ensemble de la région. Lorsque le phénomène se développe dans l'environnement géographique, politique et culturel du pays, celui-ci peut-il y échapper? Le caractère nécessaire et inéluctable de la contamination paraît contestable au regard des expériences précédentes de nature comparable vécues par le Maroc: le Maroc semble avoir échappé aux contre-coups de la vague nassérienne déferlante au cours des années 50 et 60, aux effets de l'édification du socialisme spécifique en Algérie dans les années 60 et 70, au progressisme et révolutionnarisme du tiers-mondisme ambiant qui a dominé les décennies précédentes.

Par ailleurs, la menace islamiste semble jouer un rôle similaire à celui joué par "la menace de l'armée" dans les années 70 et 80, ou de "la rue imprévisible" depuis le début des années 80. Les divers acteurs ont pris l'habitude de se référer à de telles menaces pour augmenter leurs pouvoirs respectifs de négociation. Le pouvoir central l'invoque à l'appui de sa politique d'intégration des forces oppositionnelles et afin de réduire la distance qu'elles essaient de maintenir par rapport au régime. Les acteurs de l'opposition légale la mettent en avant pour tenter d'imposer une démarche réformatrice significative au pouvoir central. Son invocation collective en réduit les effets escomptés.

Ajoutons à cela la portée de certains aspects spectaculaires de la présence islamique dans le champ politique, comme par exemple l'occupation par les courants islamistes des devants de la scène contestataire estudiantine. Ce contrôle islamiste du champ estudiantin paraît de portée limitée comparé à la situation de l'université au cours des années 70. Le contrôle du "mouvement estudiantin" par les courants d'extrême-gauche se traduisait alors par le basculement de l'ensemble du champ universitaire sous leur influence. Dans la phase actuelle, au

plus fort de l'agitation dirigée par les islamistes, ceux-ci paraissent ne pas dépasser le niveau de groupuscules noyés dans des masses d'étudiants de moins en moins intéressés par la chose politique.

### *Les limites de l'islamisme marocain*

Le développement de l'islamisme se heurte à de sérieux obstacles sur le champ politique marocain. Le fait le plus frappant réside dans la non-reconnaissance de l'acteur islamique par les principaux acteurs politiques, en particulier l'Etat et l'opposition. Le mouvement islamiste dans ses différentes composantes est à peine toléré par l'Etat. La chronique politique de la période récente permet de mettre en relief des traces de quelques contacts informels, sans effets.

Sur la base d'une correspondance entre lui et le leader de Justice et Bienfaisance, François Burgat rapporte que contre un certain nombre de concessions, il lui est proposé d'ériger son association en parti. Selon ses propres termes, il refuse de faire d'autres concessions que "celle de travailler dans le respect des lois en vigueur"<sup>11</sup>. Depuis n'y a-t-il plus de négociations entre le pouvoir et cette tendance?<sup>12</sup>

La requête de constitution de parti déposée par le Mouvement de la Réforme et du Renouveau, non acceptée, a donné lieu à un débat juridique significatif. Selon la thèse officielle, le texte de la loi applicable stipule que "l'objectif des associations ne doit pas être en contradiction avec les lois en vigueur ou porter atteinte à la morale publique, à l'unité nationale ou au système monarchique de l'Etat", et que les partis doivent être "constitués de citoyens sans distinction religieuse ou régionale"<sup>13</sup>. Les juristes islamistes ont réfuté l'argumentation officielle: en 1958, date du texte invoqué, le législateur ne pouvait viser le mouvement associatif islamiste, le problème ne se posant pas alors. De plus, s'interrogeaient-ils, les partis actuellement reconnus seraient-ils d'orientation contraire à l'islam?

Le roi, Commandeur des Croyants, centre de la légitimité, ne peut en toute logique accepter la reconnaissance du mouvement islamiste,

car "ce serait admettre l'existence d'un schisme au sein de la communauté des croyants et, démentir... sa vocation au monopole"<sup>14</sup>.

L'Etat ne s'est pas enfermé dans une attitude de non-reconnaissance. Il a mis en place un large dispositif lui permettant de contenir le risque islamiste: la dotation des préfectures et provinces de services spécialisés en matière religieuse, le contrôle des mosquées (par la réglementation de leur construction, de leur usage, et notamment des prênes qui y sont faits...). Le tout est renforcé par la définition de politiques publiques permettant d'enrayer à la racine une éventuelle poussée islamique (politique d'aménagement urbain, politique sociale...), l'usage économique de la violence, l'élaboration d'une certaine politique de la joie de vivre.

Du côté des partis de l'opposition légale, l'Istiqlal s'est présenté à travers son secrétaire général comme un parti religieux et ne s'opposant pas à l'apparition de partis de nature religieuse.<sup>15</sup> Il s'est très tôt centré sur la légitimité religieuse et a eu tendance, au cours de son passage au pouvoir, à privilégier sa vision salafite de la religion. Il a développé un discours et une pratique lui permettant de rester à proximité des courantes islamistes.

La reconnaissance politique du mouvement islamiste ne paraît pas à l'ordre du jour de la démarche des partis politiques de la gauche: adoptant une attitude soit ambiguë, soit hostile, ils semblent considérer le mouvement islamiste arrivé à un stade de développement insuffisant pour le reconnaître comme un acteur politique à part entière.

A ces considérations il convient d'ajouter la structure éclatée, fragmentée du mouvement islamiste. Le grand nombre d'associations encadrant le mouvement islamiste (une trentaine) atteste à la fois des capacités de division du pouvoir et de l'engouement pour certaines expressions de l'islam.<sup>16</sup> Des liens de caractère clientéliste semblent traverser ces organisations.

En l'absence de leader intellectuel de l'envergure du tunisien Ghannouchi ou du soudanais Tourabi, ou d'un profil politique unifi-

cateur, l'islamisme marocain ne semble pas avoir atteint dans son stade actuel de développement la configuration d'un mouvement politique opérationnel. Il semble s'être figé au stade de simple tendance.<sup>17</sup>

Le passage à l'acte militant islamiste reste encore dans l'ensemble relativement circonscrit en raison de tendances contradictoires traversant aujourd'hui la société marocaine, et qui constituent une défense efficace contre les extrêmes: d'une part, un processus de laïcisation<sup>18</sup> travaillant en profondeur la société marocaine, et d'autre part une forte religiosité diffuse dans plusieurs espaces de la société, qui banalise les attitudes fondées sur l'observance des règles les plus strictes, dont l'islamisme n'est qu'une des multiples expressions.

### Notes

<sup>1</sup> Mohammed Tozy, *Champ et contre-champ politico-religieux au Maroc*, thèse de doctorat d'Etat de sciences politiques, Aix-en-Provence, U3, 1984, p. 437.

<sup>2</sup> François Burgat, *L'islamisme au Maghreb. La voie du sud*, Edit. revue, Petite Bibliothèque Payot/241, Paris, 1995.

<sup>3</sup> Voir le numéro spécial de *Sou'al* sur "L'islamisme aujourd'hui", no. 5, pp. 160-164.

<sup>4</sup> Ou était publié par exemple *Al Moujahid*.

<sup>5</sup> Voir *Atlas mondial de l'Islam activiste*, La Table-ronde/Stratégique, p. 159.

<sup>6</sup> *Ibid.* Citons à titre d'exemple: *Les Moujahiddin*.

<sup>7</sup> François Burgat, *L'islamisme au Maghreb*, *op. cit.*, p. 187.

<sup>8</sup> Sur l'Association Justice et Bienfaisance, voir Mohammed Darif, "Justice et Bienfaisance", publication de la revue marocaine de sociologie politique, Casablanca, 1995. Sur le Mouvement pour la Réforme et le Renouveau, voir notamment Faïz Sarra, *Le Mouvement islamiste dans le Maghreb arabe*, Centre d'Etudes Stratégiques des Recherches et Documentation, Beirouth, 1995.

<sup>9</sup> Henry Munson Jr, "The Social Base of Islamic Militancy in Morocco", *The Middle East Journal*, Volume 40, no. 2, printemps 1986, pp. 267-284.

<sup>10</sup> Sur les programmes politiques des islamistes marocains, voir l'analyse de contenu de leur presse, "Représentations des menaces à travers la presse islamiste marocaine (mars 91-décembre 93)", mémoire de licence, Faculté de Droit, Rabat, 1995-1996 (en arabe).

<sup>11</sup> François Burgat, *L'islamisme au Maghreb*, *op. cit.*, p. 290.

<sup>12</sup> Entretien avec M. Fathallah Arsalane, représentant de Justice et Bienfaisance, avec le journal *Arraya*, novembre 1995: "il n'y a jamais eu de négociation depuis qu'on a su que dans cette association les consciences n'étaient ni à vendre ni à acheter".

<sup>13</sup> Par référence au *dahir* de 1958 sur les associations.

<sup>14</sup> Mohammed Tozy, "Islam et Etat au Maghreb", *Maghreb - Machrek*, no. 126, octobre-novembre-décembre 1989, pp. 25-46.

<sup>15</sup> M. Boucetta, entretien au journal *Acharq al awsat*, 1995.

<sup>16</sup> Mohammed Tozy, *Champ et contre-champ*, *op. cit.*

<sup>17</sup> François Burgat, *L'islamisme au Maghreb*, *op. cit.*, p. 187.

<sup>18</sup> Abdallah Saaf, "Islam et laïcité", communication à l'Institut du Monde Arabe, Paris, *Colloque Islam et Laïcité*, décembre 1990.